

de ce côté-ci de la Chambre. Ce n'est plus une question dont il faille laisser le soin à un organisme de l'État avec la mielleuse assurance que le Gouvernement n'empiète pas sur le domaine de ces organismes. Si ces derniers ne font pas jouer les rouages de la démocratie, il incombe au Gouvernement de prendre, avec l'appui du Parlement, des mesures appropriées pour assurer la réalisation de cette fin. Il est grand temps que les privilèges accordés depuis les premiers jours de la radio le soient aussi à la télévision. C'est vrai surtout au moment où nous constatons que le télé-journal de Radio-Canada trouve tant d'occasions de signaler les initiatives des membres du Gouvernement. Je ne songe nullement à mettre en doute l'utilité de cette pratique et je reconnais bien volontiers que certains députés de l'opposition ont pu profiter d'occasions analogues. Ce n'est cependant pas en conformité d'un programme d'échanges d'idées politiques.

J'avais cru comprendre que les vastes sommes d'argent que le Parlement du Canada a été invité à approuver pour l'entretien de ces voies de communications devaient servir, entre autres, à des fins éducatives. Alors même qu'il nous est rappelé dans le discours du trône que ce ne sont pas seulement les armes qui comptent pour la défense de notre démocratie, il me semble opportun de signaler qu'un bon moyen de sauvegarder la démocratie est de répandre la connaissance des rouages politiques eux-mêmes. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je prie instamment le premier ministre (M. St-Laurent) d'attacher à cette question une importance très réelle en tant que moyen de maintenir nos institutions démocratiques, et de prendre avec l'appui du Parlement les mesures qui s'imposent pour assurer la diffusion de ce genre d'émissions.

Au cours de ce débat, monsieur l'Orateur, de nombreuses et acerbes critiques seront formulées au sujet de ce qui a été fait. Depuis quelques années on a pu constater une tendance à une certaine susceptibilité de la part du gouvernement lorsque des critiques lui sont adressées à propos des affaires publiques.

En réalité, on pousse si loin ce sentiment que l'on tient presque pour incorrectes toutes critiques fermes, énergiques, de mesures qui, de l'avis de ceux qui expriment leur opinion, appellent les critiques les plus sévères. Je ne prétends pas du tout que les membres du gouvernement ou les honorables députés ne sont pas prêts à participer à l'échange d'idées; toutefois, je ne puis néanmoins m'empêcher, comme bien d'autres, d'évoquer maintes occasions où les critiques adressées au gouvernement ont provoqué quelque mécontentement.

Pour cette raison, j'attache une importance toute spéciale aux paroles prononcées par Sa Majesté la Reine, à Noël, quand elle a parlé des grandes traditions de notre démocratie. Il n'y a pas trois semaines, s'adressant au monde entier à la radio, la Reine Elizabeth a dit:

Il existe certaines valeurs spirituelles qui sont une inspiration pour nous tous. Nous essayons de leur donner une expression par notre attachement à la liberté qui signifie respect de l'individu et égalité devant la loi. Le régime parlementaire fait aussi partie de ce patrimoine. Nous croyons à l'idée de gouvernement et d'opposition, et au droit de critique et de défense. Tous ces éléments font naturellement partie de la vie dans notre commonwealth libre.

Monsieur l'Orateur, si des mesures du gouvernement venaient à faire l'objet de critiques vigoureuses, n'oublions pas que, selon les paroles mêmes de la plus haute autorité, cela fait partie de la bonne conception même de notre forme de gouvernement libre. Lorsque nous adressons de vives critiques au Gouvernement,—et nous le ferons,—nous n'agissons pas de la sorte pour le simple plaisir de critiquer, mais parce que nous avons déjà été témoins, à la Chambre, de la valeur positive de la critique. Nous avons constaté que la critique, soutenue et formulée avec conviction et détermination, produit des résultats. On me permettra de dire au début que je n'ai pas l'intention, aujourd'hui, de présenter d'amendement détaillé. Les sujets à discuter sont trop nombreux pour les inclure dans un seul amendement. Cependant, Son Honneur l'Orateur a signalé que, si un sujet précis est contenu dans un amendement qui est rejeté, nous ne pourrions plus tard soulever ce sujet à propos d'une motion sous forme d'amendement quand nous devrions nous former en comité des subsides, ni le soulever d'une autre manière. Nous considérons comme très importantes les motions présentées au moment où la Chambre est invitée à se former en comité des subsides et nous n'avons certes pas l'intention d'empêcher la présentation de motions positives qui exigeront de la part des députés une expression d'opinion au sujet de plusieurs des questions très importantes qui nous préoccupent maintenant. Les honorables vis-à-vis, nous l'espérons, accueilleront avec plaisir autant que les membres de notre parti l'occasion qui leur sera alors offerte d'exprimer les vœux qu'ils ont exprimés en dehors de la Chambre à propos de certaines de ces questions.

J'explique ce point dès maintenant car nous ne voulons ni faire, ni être entraînés à faire, des amendements détaillés qui excluraient des débats aussi étendus que possible plus tard au cours de la session, alors que nous aurons l'occasion, qui seulement alors est offerte à l'opposition, d'élaborer notre propre motion,